



CHAMBRE DES COMMUNES  
HOUSE OF COMMONS  
CANADA

45<sup>e</sup> LÉGISLATURE, 1<sup>re</sup> SESSION

---

# Comité permanent des finances

TÉMOIGNAGES

**NUMÉRO 030**

Le lundi 23 mars 2026

---

Présidente : Karina Gould





## Comité permanent des finances

Le lundi 23 mars 2026

• (1530)

[Traduction]

**La présidente (L'hon. Karina Gould (Burlington, Lib.)):** Bonjour. Je déclare la séance ouverte.

Bienvenue à la 30<sup>e</sup> séance du Comité permanent des finances de la Chambre des communes. Conformément à l'article 111.1(1) du Règlement et à la motion adoptée par le Comité le lundi 9 mars 2026, le Comité entreprend l'examen du certificat de nomination d'Annette Ryan au poste de directrice parlementaire du budget, renvoyé au Comité le lundi 9 mars 2026.

Je souhaite la bienvenue à notre témoin, Mme Annette Ryan, sous-directrice, Partenariats, politiques et analyses, au Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada, ou CANAFE, qui a été proposée par le gouvernement pour devenir la prochaine directrice parlementaire du budget.

Madame Ryan, je vous cède la parole pour que vous puissiez nous livrer votre déclaration liminaire. Vous disposez de cinq minutes. Veuillez commencer.

**Annette Ryan (sous-directrice, Partenariats, politiques et analyses, CANAFE, à titre personnel):** Merci beaucoup, madame la présidente.

[Français]

Je vous remercie également, chers vice-présidents et honorables membres du Comité, de m'avoir invitée aujourd'hui à présenter ma candidature en tant que directrice parlementaire du budget du Canada.

[Traduction]

J'aimerais avant tout rendre hommage aux anciens dirigeants — en particulier au sénateur Hugh Segal et à l'honorable Paul Dewar — qui ont milité avec acharnement pendant de nombreuses années en faveur de la création d'un bureau parlementaire du budget indépendant. Leur objectif était d'accroître la transparence et les obligations redditionnelles des gouvernements canadiens à l'égard du Parlement et des Canadiens. Pour obtenir des résultats concrets pour les Canadiens, il est essentiel que le Parlement puisse procéder à des examens éclairés. C'est une condition fondamentale de la santé de notre démocratie.

[Français]

Je veux également commencer en exprimant mon respect profond pour tous mes prédécesseurs qui ont bâti le Bureau du directeur parlementaire du budget, ou DPB.

Comme cela a été largement noté, l'Organisation de coopération et de développement économiques, ou OCDE, a récemment reconnu que le Bureau était le meilleur au monde et qu'il était une source hautement efficace de conseils indépendants et crédibles.

Le même rapport de l'OCDE a présenté des recommandations équilibrées pour guider ses prochains chapitres.

[Traduction]

Je souscris aux recommandations de l'OCDE et m'engage à approfondir et à renforcer l'attention que le directeur parlementaire du budget, ou DPB, porte à la viabilité de la trajectoire budgétaire globale du gouvernement. J'étendrai également l'attention du DPB à la façon dont les propositions budgétaires du gouvernement sont mises en œuvre à mesure qu'elles se traduisent en budgets principaux des dépenses et en budgets supplémentaires des dépenses, puis en comptes publics. Cela est au cœur des activités parlementaires, et c'est également au cœur de la question pratique du rendement que les Canadiens obtiennent sur l'investissement des impôts prélevés auprès d'eux et en leur nom.

Tout d'abord, permettez-moi de me présenter. Je m'appelle Annette Ryan et je suis fière d'être originaire des provinces de l'Atlantique. J'ai grandi dans une ferme familiale à Terre-Neuve, puis à l'Île-du-Prince-Édouard. J'ai été page à la Chambre des communes. C'était pendant les premières négociations entre le Canada et les États-Unis, en 1988. J'ai 55 ans — vous n'avez pas à faire le calcul. J'ai obtenu un diplôme en mathématiques à l'Université Acadia, en Nouvelle-Écosse, et une maîtrise en économie à l'Université d'Oxford, où j'ai étudié grâce à une bourse Rhodes.

J'ai commencé ma carrière professionnelle à l'Institute for Fiscal Studies de Londres, au Royaume-Uni, où j'ai appris à analyser des ensembles de données complexes afin d'apporter des précisions au sujet de questions économiques et fiscales pressantes: productivité, innovation, salaires et emploi. En 1996, j'ai délibérément choisi de revenir auprès de ma communauté locale et de ma famille, période durant laquelle j'ai travaillé pour le Trésor provincial de l'Île-du-Prince-Édouard. Cet emploi a fait en sorte que j'ai pu gérer tous les aspects des paiements de transfert et de l'impôt sur le revenu. Bien que ma formation m'ait permis d'être une « personne de n'importe où », je suis devenue une « personne de quelque part » par choix.

• (1535)

[Français]

Plutôt que de vous citer mes titres professionnels ou les projets que j'ai gérés au fil des trois dernières décennies, je vous présenterai mon expérience auprès des ministres que j'ai soutenus.

[Traduction]

À l'échelon provincial, j'ai prêté main-forte à la ministre Cheverie au sein du gouvernement libéral de Catherine Callbeck, ainsi qu'à la ministre Mella au sein du gouvernement conservateur de Pat Binns.

À l'échelon fédéral, j'ai apporté mon soutien au premier ministre Chrétien, au premier ministre Martin, au premier ministre Harper, au ministre Baird, au ministre Toews, au ministre Clement, au ministre Paradis, au ministre Kenney, au ministre Poilievre, à la ministre Mihychuk, à la ministre Hajdu, au ministre Duclos, au ministre Morneau et à la ministre Freeland.

[Français]

J'ai aussi apporté un soutien au ministre LeBlanc et, présentement, j'apporte un soutien au ministre Champagne.

Aujourd'hui, je sollicite votre approbation pour obtenir un mandat afin de mettre mon expertise à votre service.

[Traduction]

Si je suis confirmée à ce poste, j'ai l'intention de vous fournir des analyses indépendantes et pertinentes de grande qualité afin que vous puissiez demander des comptes au premier ministre, à ses ministres et à ses hauts fonctionnaires sur des questions telles que: avons-nous les moyens de financer ces propositions budgétaires? Les régimes sont-ils suffisamment solides pour faire face à une hausse des prix du pétrole, à une augmentation des taux d'intérêt ou à une récession? Qui est chargé de mettre en œuvre ces engagements?

[Français]

Quelle sera la valeur du rendement de ces propositions?

Avant de conclure, je reviens brièvement sur la question de l'indépendance du Bureau, qui est fondamentale pour sa crédibilité.

[Traduction]

Bien que la Loi sur le Parlement du Canada autorise un deuxième mandat pour le directeur parlementaire du budget, je m'engage aujourd'hui à n'exercer qu'un mandat à ce titre.

Je suis convaincue qu'au sein de la haute fonction publique, il ne devrait pas être possible de reconduire certains postes assujettis à des obligations redditionnelles, y compris, à mon avis, celui de directeur parlementaire du budget. On veillerait en cela à préserver une intégrité et une indépendance irréprochables à 100 %.

[Français]

Pour protéger l'indépendance du Bureau du directeur parlementaire du budget, je refuserai un deuxième mandat.

[Traduction]

Je veux gagner votre confiance, et celle des Canadiens. Je veux que le gouvernement dispose d'un calendrier précis pour nommer mon successeur. Je vous donne ma parole que je vous servirai au mieux de mes capacités, sans chercher à obtenir de faveurs ni à exercer d'influence.

[Français]

Merci. J'ai hâte de répondre à vos questions.

[Traduction]

**La présidente:** Merci beaucoup, madame Ryan.

Nous allons commencer les séries de questions. Monsieur Hallan, vous avez six minutes.

**Jasraj Hallan (Calgary-Est, PCC):** Merci, madame la présidente.

Je tiens tout d'abord à remercier Jason Jacques du travail qu'il a fait en tant que directeur parlementaire du budget. M. Jacques a su préserver l'intégrité et l'indépendance de sa fonction. Il a accompli un travail remarquable en demandant des comptes au gouvernement et en fournissant des renseignements essentiels aux parlementaires. Nous sommes déçus qu'il n'ait pas été nommé à titre permanent au poste de directeur parlementaire du budget, comme nous l'avons souligné dans la lettre que notre parti a adressée au premier ministre.

Madame Ryan, merci de votre présence. Compte tenu du mandat du directeur parlementaire du budget tel qu'il est décrit dans la Loi sur le Parlement du Canada, y compris la déclaration d'indépendance figurant sur le site web du DPB, vous engagez-vous à faire preuve d'impartialité et de transparence si vous devenez directrice parlementaire du budget?

**Annette Ryan:** Je m'engage sans réserve à être indépendante, transparente et impartiale.

**Jasraj Hallan:** Merci.

Le DPB travaille pour le Parlement, et non pour le premier ministre ou un quelconque gouvernement. Vous engagez-vous à préserver votre totale indépendance vis-à-vis du pouvoir exécutif et à travailler pour les parlementaires représentant les Canadiens?

**Annette Ryan:** Tout à fait.

**Jasraj Hallan:** Merci.

Comme cela a été rapporté, vous étiez à Oxford en même temps que le premier ministre Mark Carney. Compte tenu de votre relation passée, comment les Canadiens peuvent-ils être assurés que vous respecterez l'impartialité et l'indépendance du Bureau du DPB si vous devenez titulaire du poste?

**Annette Ryan:** Merci de poser cette question d'emblée.

J'ai pris connaissance des discussions concernant ma relation passée avec le premier ministre. J'ai suivi un programme de maîtrise en économie de deux ans à l'Université d'Oxford. Le premier ministre y était déjà. Il était une année avant moi. En tant que Canadiens, nous nous connaissions par l'intermédiaire du programme d'études, mais nous avions des cercles sociaux différents, etc.

Je l'ai revu dans un contexte professionnel lorsque j'étais économiste en chef à ce qui était alors Industrie Canada et qu'il était gouverneur de la Banque du Canada. À l'époque, j'assurais le soutien d'un comité composé d'une vingtaine de sous-ministres, qui se réunissaient régulièrement pour discuter de questions économiques. Pendant cette période, je discutais des questions à l'ordre du jour et des sujets que les sous-ministres étaient susceptibles de lui soumettre lors de ces réunions. De façon générale, je traitais avec son bureau plutôt qu'avec lui directement. Je dirais donc que c'est là que nos chemins professionnels se sont croisés.

Pour votre tranquillité d'esprit, j'ajouterai que même si nos interactions étaient toujours positives et professionnelles, je n'ai pas eu le moindre contact avec lui à partir du moment où il a quitté le pays pour devenir gouverneur de la Banque d'Angleterre.

● (1540)

**Jasraj Hallan:** Merci d'avoir clarifié cela.

Vous engagez-vous à ne jamais censurer ou édulcorer un rapport à la demande du gouvernement, de l'administration ou du Bureau du premier ministre?

**Annette Ryan:** Je n'ai aucune hésitation à prendre cet engagement.

**Jasraj Hallan:** Merci. La raison pour laquelle je vous pose ces questions est évidemment que, comme vous l'avez dit, ces faits ont été rapportés et qu'ils ont fait la une des journaux. Outre cela, il y a aussi les antécédents de ce gouvernement.

À titre d'exemple, M. Jacques a critiqué le gouvernement pour sa description de la situation budgétaire, affirmant que nous étions « au bord du précipice » et que nous « regardions par-delà une falaise ». Il a fait part de ses inquiétudes concernant le ratio dette-PIB, les déficits et les objectifs en matière de logement. Résultat: il n'a pas été reconduit dans ses fonctions. Nous avons déjà observé cette façon de faire de la part du gouvernement libéral à l'égard des personnes qui le critiquent. Elles sont écartées. Nous en avons vu un exemple flagrant lorsque l'ancienne ministre Jody Wilson-Raybould a voulu tenir tête au pouvoir.

Si vous vous retrouviez dans une situation similaire où le gouvernement ferait pression pour que vous vous taisiez, continueriez-vous à vous exprimer?

**Annette Ryan:** Je brigue le poste de directrice parlementaire du budget, qui est indépendant du gouvernement et dont le mandat principal est de servir les parlementaires. Je vous considérerais collectivement comme mes supérieurs.

Je pense que l'essentiel de ce rôle consiste juste à vous fournir cette analyse pointue. Je me réjouis de nouer des relations avec vous, d'écouter vos priorités et de trouver la meilleure façon de vous prêter main-forte, non seulement par des documents analytiques rigoureux, mais aussi en cernant les enjeux clés en matière de viabilité budgétaire et de respect des engagements budgétaires. C'est pour cela que je suis ici.

Je pense que nous sommes tout à fait sur la même longueur d'onde, et j'ai hâte de travailler exactement comme vous l'avez décrit.

**Jasraj Hallan:** Je vous remercie de votre réponse. Compte tenu des antécédents de ce gouvernement, je voulais simplement savoir quelle serait votre position si vous étiez amenée à vous opposer au pouvoir. Nous avons vu comment le gouvernement libéral réagit dans ce cas-là: la personne se fait montrer la porte.

Avez-vous des mesures que vous prendriez si on vous demandait de vous taire sans risquer une réprimande?

**Annette Ryan:** Encore une fois, dans la mesure où je considère que mon rôle est de servir le Parlement, ce n'est pas au gouvernement de prononcer des réprimandes. Je reconnais que le gouvernement peut avoir des opinions qui divergent de mon analyse, et je n'ai absolument rien contre cela. C'est tout à fait ce à quoi ma formation m'a préparée.

Je soutiens qu'il faut développer l'analyse du directeur parlementaire du budget en toute transparence pour soutenir précisément cette discussion.

**La présidente:** Il vous reste 20 secondes.

**Jasraj Hallan:** Je garderai mes autres questions pour le prochain tour.

Merci.

**La présidente:** Parfait. Merci beaucoup, monsieur Hallan.

[Français]

Je cède la parole à M. Leitão pour six minutes.

**Carlos Leitão (Marc-Aurèle-Fortin, Lib.):** Merci beaucoup, madame la présidente.

Madame Ryan, bonjour. Je vous remercie d'être parmi nous et de vous prêter à ce jeu.

Nous reconnaissons la valeur du rôle que joue le Bureau du directeur parlementaire du budget. Comme vous l'avez déjà mentionné, c'est un organisme indépendant qui relève du Parlement, et non pas d'un ministre en particulier. Nous sommes bien conscients de cela. Nous sommes bien conscients aussi de l'utilité d'un tel organisme.

Vous nous avez parlé de votre expérience et de votre expertise dans ce domaine. Vous avez aussi mentionné les récents rapports de l'OCDE. Pouvez-vous nous en parler un peu plus?

Par exemple, comment allez-vous vous assurer que ce qui est indiqué dans un budget va être mis en œuvre? Je parle de la mise en œuvre des recommandations figurant dans un budget. Je pense qu'il est très important que cela se fasse. Pouvez-vous nous parler un peu de la manière dont vous voyez cet aspect de votre rôle?

• (1545)

**Annette Ryan:** Je vous remercie beaucoup de votre question.

J'ai travaillé pour trois agences centrales ici, à Ottawa, ainsi que pour l'organisme de l'Île-du-Prince-Édouard équivalant au ministère des Finances. Je connais très bien le processus du budget ainsi que le processus du budget des dépenses. Je peux voir l'écart entre ce qui est annoncé dans le budget et ce qui est autorisé dans le processus du budget des dépenses.

Je vais revenir à votre question sur la façon d'assurer le suivi des promesses énoncées dans les documents budgétaires, depuis le jour de la présentation du budget jusqu'à la fin de l'exercice financier, ainsi que durant les exercices financiers suivants. J'envisage la possibilité de questionner les ministères au sujet du sentier critique ou du plan de mise en œuvre de projets majeurs ou de programmes continus, au début du processus du budget des dépenses et avant celui-ci, afin de vous informer de leur déroulement et de vous indiquer si les échéances et les attentes sont respectées.

**Carlos Leitão:** Est-ce que ça voudrait dire qu'il y aurait un suivi un peu plus serré ou un peu plus proche auprès du Conseil du Trésor?

**Annette Ryan:** Je pense que c'est nécessaire pour avoir ce genre d'analyse.

Comme je le disais, j'ai travaillé au Secrétariat du Conseil du Trésor. J'ai géré l'équipe de recherche sur les dépenses. À cette époque, j'ai bâti un système de bases de données pour suivre le chemin de l'argent, depuis le budget jusqu'aux autorisations budgétaires votées, puis jusqu'aux comptes publics. Je pense qu'il est possible d'augmenter ce genre de comptabilité en ayant un œil sur des projets.

**Carlos Leitão:** Très bien, merci beaucoup.

Passons maintenant à un autre sujet, qui est très à l'ordre du jour. Le Canada n'est certainement pas le seul pays à faire face à cette situation. Ce monde est non seulement en constante évolution, mais aussi en constant changement. Il n'y a plus cet ordre traditionnel que nous connaissions. Vous avez mentionné que vous étiez là au début des négociations de l'accord de libre-échange. Dans ce monde que nous connaissions, l'ordre international était régi par des règles que tout le monde comprenait. Maintenant, il y a énormément d'incertitude. Cela a, bien sûr, un impact sur les prévisions économiques d'un gouvernement et, donc, sur l'évolution d'un budget et sur l'évolution des revenus et des dépenses.

Dans cet environnement nouveau, où il y a un très grand niveau d'incertitude et de grandes variations comme on n'en avait pas vu auparavant, comment voyez-vous votre rôle en tant que directrice parlementaire du budget? Voyez-vous un rôle qui consiste non seulement à analyser la situation, mais peut-être aussi à offrir vos recommandations au gouvernement? Étant donné ce qui se passe présentement, notamment la guerre au Moyen-Orient, l'augmentation des prix de l'énergie et la possibilité d'une récession mondiale, voyez-vous que votre rôle consiste aussi à offrir des conseils au gouvernement?

**La présidente:** Il faudrait donner une très brève réponse, s'il vous plaît.

**Carlos Leitão:** Nous pourrions y revenir plus tard, aussi.

**Annette Ryan:** Si c'est le vœu du Parlement que je suive ces questions et que je fournisse de tels conseils, je le ferai.

Je pense que la nature du rôle d'analyse des budgets et des programmes, comme vous l'avez suggéré dans une discussion ouverte, amène des solutions comme ça. Si les subventions et les contributions ne présentent pas un rendement...

• (1550)

**La présidente:** Merci, madame Ryan. Vous aurez peut-être l'occasion de continuer votre réponse lors d'un prochain tour.

**Carlos Leitão:** Merci.

**La présidente:** Merci, monsieur Leitão.

Monsieur Garon, vous avez la parole pour six minutes.

**Jean-Denis Garon (Mirabel, BQ):** Merci, madame la présidente.

D'abord, madame Ryan, je vous remercie d'être avec nous aujourd'hui.

Je voudrais aussi prendre quelques secondes pour remercier M. Jacques, qui est le directeur parlementaire du budget sortant, ainsi que toute son équipe. D'ailleurs, on oublie souvent que, derrière le directeur parlementaire du budget, il y a une gigantesque équipe. En fait, c'est une petite équipe, une trop petite équipe, mais elle est composée de gens très compétents. Je prends donc une seconde pour les remercier et pour leur dire combien nous leur sommes reconnaissants de leur travail.

Comme vous le savez, nous avons posé plusieurs questions sur le processus de nomination. Je pense que c'est de notoriété publique. Les conservateurs l'ont fait, et nous l'avons fait aussi. Nous avions demandé que M. Jacques soit nommé à nouveau. Je pense qu'il faut que ce soit clair que tout ça était complètement indépendant de la qualité de votre candidature, de votre CV et de votre expérience. Je pense que ça vaut la peine qu'on vous le dise. J'ai regardé votre CV.

Vous êtes hautement compétente pour le poste, ça ne fait aucun doute. C'était aussi le cas pour M. Jacques.

Comme vous le savez, le premier ministre lui-même avait nommé M. Jacques. Il le trouvait très compétent. Il trouvait que c'était la bonne personne pour le poste. Or, quelques semaines plus tard, le ministre des Finances et du Revenu national lui-même, ici, en comité, a commencé à miner sa crédibilité. En fait, il refusait de dire qu'il était compétent pour le poste. On nous disait qu'il fallait inviter Kevin Page à ses côtés. Était-ce parce que la parole du directeur parlementaire du budget n'avait pas de valeur, supposément?

Qu'est-ce qui nous dit que, deux semaines après votre nomination, le premier ministre va encore vous trouver compétente?

**Annette Ryan:** Je vais commencer par déclarer à nouveau mon respect profond pour Jason Jacques ainsi que pour Yves Giroux et Kevin Page, qui ont bâti le Bureau.

En ce qui concerne l'indépendance d'analyse, et surtout devant la résistance du gouvernement si les conseils et l'analyse du Bureau ne s'accordent pas bien avec ceux du gouvernement, je pense que ma façon de gérer le Bureau va s'appuyer en grande partie sur la transparence pour régler ces problèmes. Après des décennies de travail, je connais un énorme réseau d'économistes tant au Canada qu'à l'international, et j'ai hâte de leur présenter des prévisions et des analyses du Bureau pour qu'il y ait un bon débat public en cas d'écarts d'analyse, et ce, pour vous soutenir et pour garder l'attention sur ces questions.

**Jean-Denis Garon:** Merci beaucoup, madame Ryan.

Vous avez mentionné une chose que j'ai trouvée très intéressante: vous nous avez dit aujourd'hui que vous seriez la directrice parlementaire du budget d'un seul mandat, que vous ne demanderiez pas de deuxième nomination. Ça m'a fait beaucoup réfléchir.

Vous avez passé beaucoup de temps dans l'appareil gouvernemental, sous beaucoup de gouvernements et sous beaucoup de partis politiques. Votre compétence, votre loyauté et votre intégrité n'ont jamais été remises en cause.

Vous allez être la directrice parlementaire du budget, alors vous allez peut-être être appelée à formuler des critiques au sujet de politiques gouvernementales. Est-ce que vous vous engagez à ne plus retourner travailler pour le gouvernement fédéral après votre mandat?

**Annette Ryan:** Je n'ai pas pensé à cette question à aucun moment.

**Jean-Denis Garon:** C'est fondamental comme question.

**Annette Ryan:** Je peux examiner la question et vous faire part de ma réponse.

**Jean-Denis Garon:** Vous pourrez effectivement nous fournir une réponse écrite plus tard. Je pense que ça peut être oui comme ça peut être non. Je ne pense pas qu'il y ait de bonne ou de mauvaise réponse.

**Annette Ryan:** Non.

**Jean-Denis Garon:** Cependant, comme c'est vous qui avez ouvert le sujet, je pense que c'est pertinent.

Nous avons lu le rapport de l'OCDE sur l'institution qu'est le Bureau du directeur parlementaire du budget. Le travail a été salué, bien que l'OCDE ait critiqué le fait que le poste était vacant et que ça nuisait à l'intégrité de la fonction.

Pourquoi pensez-vous qu'un gouvernement voudrait remplacer le directeur parlementaire du budget, en l'occurrence M. Jacques, si son travail est aussi excellent? Il me semble que, quand quelqu'un fait bien son travail, on le garde. N'est-ce pas comme ça que ça fonctionne dans la fonction publique?

**Annette Ryan:** Je pense que votre question s'adresse davantage au gouvernement.

J'ai postulé à un concours qui était public et basé sur le mérite. Je peux parler de ma propre candidature, mais...

• (1555)

**Jean-Denis Garon:** Je ne vous embarrasserai pas plus par ma question. Je comprends.

Les derniers directeurs parlementaires du budget étaient des gens très présents dans les médias, qui avaient un rôle de communicateur et qui interagissaient énormément avec le public. Nous avons connu M. Fréchette et M. Page. Les deux derniers directeurs parlementaires du budget jouaient un rôle de communicateur pour bien expliquer au public les enjeux liés à certaines politiques gouvernementales.

Comment entrevoyez-vous votre rôle dans ce contexte, c'est-à-dire votre relation avec le grand public?

**Annette Ryan:** C'est une excellente question.

Ma priorité est d'être au Parlement, mais je pense que c'est également important que les analyses soient bien comprises du public. Donc, je ne vois pas de conflit relativement à cette question. J'ai hâte de défendre des analyses devant le Parlement et, si c'est pertinent, devant des médias.

**Jean-Denis Garon:** Je vais vous poser rapidement une dernière question, puisqu'il me reste 25 secondes.

Le ministre des Transports, en parlant d'économie à la période des questions orales aujourd'hui, nous a dit que nous allions faire face à une apocalypse économique. Qu'est-ce que vous pensez de ce genre de vocabulaire?

**Annette Ryan:** Je vais faire de mon mieux pour éviter des adjectifs. Je vais vous les laisser. Je vais plutôt vous fournir des analyses, des scénarios ainsi que l'état de la situation pour vous laisser juger clairement des circonstances comme vous les voyez.

**Jean-Denis Garon:** Merci.

**La présidente:** Merci, monsieur Garon.

Monsieur Lefebvre, vous avez la parole pour cinq minutes.

**Eric Lefebvre (Richmond—Arthabaska, PCC):** Merci, madame la présidente.

Madame Ryan, je vous remercie d'être avec nous cet après-midi.

Je commencerais, moi aussi, par dire quelques mots au sujet de M. Jason Jacques, qui a fait un travail colossal au cours de la dernière année ou des derniers mois en tant que directeur parlementaire du budget.

Selon la définition du poste de directeur parlementaire du budget, il faut quelqu'un de neutre, de non partisan et d'indépendant. De plus, le directeur ou la directrice parlementaire du budget doit assister les sénateurs et les députés dans leur travail. M. Jacques l'a fait de façon colossale et avec beaucoup de compétence au cours des derniers mois.

Un peu comme mon collègue vient de le dire, qu'il s'agisse de personnes dans le secteur privé ou qu'il s'agisse, par exemple, d'employés politiques de députés, quand on a quelqu'un de compétent qui répond aux critères, on le garde au sein de l'organisation. Alors, vous comprendrez, madame la présidente, que j'ai été un peu surpris de voir que le gouvernement ne voulait pas renouveler le mandat de M. Jason Jacques. C'est peut-être parce que ce dernier a fait preuve de courage pour...

**La présidente:** Monsieur Lefebvre, les interventions devraient servir à poser des questions à la témoin, non pas à parler d'autres sujets. Selon le Règlement, c'est normal de...

**Eric Lefebvre:** J'en arrive à ma question, madame la présidente.

**La présidente:** D'accord, venez-y, s'il vous plaît.

**Eric Lefebvre:** M. Jacques a fait preuve de courage en dénonçant une certaine forme de gestion, lorsqu'on a parlé des cibles budgétaires qu'on avait laissé tomber.

Est-ce que, de votre côté, vous allez avoir le même courage lorsque le gouvernement va, par exemple, enlever les cibles budgétaires qui ont été considérées comme catastrophiques pour les finances publiques du Canada? Est-ce que vous allez avoir le même courage et pouvoir le dire, vous aussi?

**Annette Ryan:** Votre question a plusieurs parties.

Pour commencer, je tiens à dire que j'ai un énorme respect pour Jason Jacques. Comme je l'ai dit dans mon allocution d'ouverture, j'ai tout à fait l'intention de continuer l'analyse de la situation financière et du cadre budgétaire. Je vais, en fait, ajouter des formes d'analyse pour faire le suivi relativement à d'autres sortes de cibles budgétaires, comme la proportion du fardeau de la dette par rapport au revenu. Il y a plusieurs façons d'examiner où nous en sommes à l'égard des dettes, des déficits, etc. J'ai tout le courage de continuer ce travail.

En ce qui touche la décision du gouvernement de me choisir, encore une fois, je pense que c'est au gouvernement qu'il faut poser la question.

**Eric Lefebvre:** Vous avez dit, d'entrée de jeu, que vous vouliez gagner la confiance des élus, et je vous en remercie énormément. Vous l'avez dit dans votre allocution d'ouverture. Vous avez quand même une relation particulière avec le premier ministre Carney, puisque vous avez fréquenté l'Université d'Oxford avec lui.

Comment pouvez-vous rassurer les Canadiens et les Canadiennes quant à votre neutralité dans les différentes interventions qui auront lieu avec le gouvernement?

• (1600)

**Annette Ryan:** Je pense que la meilleure façon de répondre à votre question est de rappeler que j'ai travaillé pendant trois décennies pour le gouvernement canadien, où j'ai offert mes services dans une égale mesure à divers gouvernements, soit 15 ans sous un gouvernement conservateur et 15 ans sous un gouvernement libéral.

Je connais beaucoup de monde des deux côtés de la Chambre, et j'ai travaillé pour le gouvernement pendant ces trois décennies sans subir d'influence. Je peux vous fournir plus de détails à ce sujet. Je ne sais pas comment vous convaincre autrement qu'en commençant mon travail en démontrant la neutralité et l'intégrité que vous recherchez.

**Eric Lefebvre:** Je vais justement vous poser une question pour en savoir davantage sur la neutralité partisane et l'indépendance.

Tantôt, vous avez parlé de mettre en place un calendrier pour votre successeur, parce que vous avez dit vouloir remplir un seul mandat. Je vous remercie de vouloir mettre en place ce calendrier.

Êtes-vous d'accord pour dire que le gouvernement a fait un effort en ne mettant pas en place un calendrier pour prévoir la succession afin d'éviter d'être sans directeur parlementaire du budget pendant une certaine période?

**La présidente:** Je vous demanderais de donner une très brève réponse, s'il vous plaît.

**Annette Ryan:** J'ai déposé ma candidature en décembre 2025. La question de l'écart de temps est une question à poser au gouvernement.

**La présidente:** Merci, monsieur Lefebvre.

[Traduction]

Nous allons maintenant donner la parole à M. MacDonald, pour cinq minutes.

**Kent MacDonald (Cardigan, Lib.):** Merci, madame la présidente.

Merci, madame Ryan.

Madame Ryan, au cours des derniers mois, ici au Comité, nous avons discuté de nombreux sujets liés au budget: la viabilité budgétaire, l'accessibilité financière pour les Canadiens, la résilience du secteur financier et, de manière générale, le soutien politique apporté aux programmes du gouvernement. De toute évidence, ces discussions ont souligné l'importance de disposer d'une analyse économique crédible et impartiale pour guider notre prise de décisions.

Compte tenu de votre vaste expérience — plus de 30 ans, comme vous l'avez indiqué, à conseiller les gouvernements —, dans quelle mesure votre approche à titre de responsable parlementaire du budget pourra-t-elle être objective, se fonder sur des données factuelles et permettre au Parlement de prendre des décisions clés?

**Annette Ryan:** Merci. Je pense que je vais répondre à cette question en remontant un peu dans le temps.

J'ai commencé à travailler au Trésor provincial de l'Île-du-Prince-Édouard en 1996, ce qui correspondait en gros à la dernière fois où le Canada s'est retrouvé dans une impasse budgétaire. À l'époque, le Canada consacrait environ 35 ¢ par dollar de recettes au service de la dette, ce qui menaçait notre cote de crédit. Le gouvernement de l'époque, le gouvernement Chrétien, a apporté des changements radicaux aux transferts aux provinces et aux territoires.

J'ai passé environ les 10 premières années de ma carrière à reconstruire cette architecture budgétaire, si l'on peut dire, des transferts aux provinces et aux territoires. La viabilité budgétaire n'est pas une question partisane. Personne ne peut mener à bien son programme s'il se heurte à une impasse budgétaire. Je ne considère pas que les mesures qui soutiennent la viabilité budgétaire sont partisans de quelque manière que ce soit. Je crois que ma perspective à ce sujet est un point d'ancrage pour moi sur le plan personnel.

Permettez-moi d'évoquer rapidement — je ne voudrais pas abuser de votre temps — mon rôle lors de la récession mondiale de 2008-2009. À ce moment-là, j'étais directrice générale des politiques stratégiques à Industrie Canada. Je pilotais quelque 23 projets et je devais rendre compte de leur mise en œuvre. C'est grâce à la marge de manœuvre budgétaire dont nous disposions à l'époque

que le Canada a pu sortir de cette récession de manière plus nette et plus définitive que d'autres pays.

Je peux vous assurer qu'à toutes les étapes de ma carrière, j'ai défendu la viabilité budgétaire ainsi que l'exécution, la mise en œuvre et la qualité de l'analyse pour soutenir le processus décisionnel.

• (1605)

**Kent MacDonald:** Merci.

Plus récemment, vous avez travaillé pour le Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada, ou CANAFE. C'est un autre sujet qui nous occupe beaucoup ici, au Comité.

Nous savons que le CANAFE fait beaucoup de suivi et produit beaucoup de rapports en matière d'activité financière. Or, il y a présentement une augmentation de la fraude dans tous les types d'activités à travers le monde. Pouvez-vous nous expliquer en quoi ces expériences vous aideront dans votre rôle de directrice parlementaire du budget, ou s'il existe certains liens avec ce que vous faisiez là-bas qui vous seront utiles?

**Annette Ryan:** Tout à fait, et je crois que le fil conducteur tout au long de mon parcours est la question de la traçabilité des flux financiers. Au cours des six dernières années et demie passées au CANAFE, j'ai dirigé le groupe de recherche, les activités internationales, les travaux sur les politiques, etc., en vue de répondre à cette question: comment suivre l'argent des personnes mal intentionnées qui commettent des actes répréhensibles?

En réalité, cela a été le dénominateur commun de toute ma carrière: suivre l'argent, d'Ottawa vers les provinces, du budget au processus des prévisions budgétaires en passant par les questions de productivité, le soutien aux entreprises et le programme d'assurance-emploi. Tout est une question de savoir quel argent sert à quelle fin, et quels sont les points d'inflexion et les retournements dont les décideurs doivent être conscients.

Je vois en quelque sorte tout cela comme un tout. Je serais ravie d'approfondir le sujet, si ce n'était pas là où vous vouliez en venir.

**Kent MacDonald:** Je voulais simplement voir quels auraient été les recoupements entre les fonctions que vous exerciez au CANAFE et celles que vous vous apprêtez à assumer.

L'autre question que j'aimerais vous poser aujourd'hui concerne l'évolution du paysage économique dont nous sommes témoins présentement, avec la guerre en Iran et la guerre commerciale avec les États-Unis. C'est une situation très...

**La présidente:** Je suis désolée, monsieur MacDonald. Votre temps est écoulé. Vous pourrez reposer votre question au prochain tour.

**Kent MacDonald:** Merci.

[Français]

**La présidente:** Monsieur Garon, vous avez la parole pour deux minutes et demie.

**Jean-Denis Garon:** Merci, madame la présidente.

Madame Ryan, je veux revenir sur une chose, parce que je trouve ça quand même important.

Je sais que vous êtes à un moment de votre carrière où il vous reste encore plusieurs années à travailler avec compétence et intégrité. Cependant, nous avons vérifié ce qu'il en était de tous les anciens directeurs parlementaires du budget, notamment M. Fréchette, M. Page et M. Giroux. Dans le cas de M. Jacques, il va vraisemblablement rester dans la machine fédérale, car je crois que c'est ce qui avait été entendu à l'origine. Or, aucun des autres n'est retourné dans la machine fédérale après son mandat. Quand on y réfléchit, on pourrait penser que vous ne voulez pas avoir un deuxième mandat pour ne rien devoir à quiconque, dans un certain sens, pour votre nomination. Cependant, si vous retournez dans la machine fédérale après l'avoir fortement critiquée, on peut vous réserver un très mauvais sort.

Pour ma part, j'ai déposé un projet de loi sur les lanceurs d'alerte, soit le projet de loi C-290. On a entendu des témoignages et on sait que ce n'est pas une machine qui, à bien des égards, est tendre à l'endroit des gens qui sortent un peu du sillon.

J'aimerais savoir si vous pensez qu'on pourrait renforcer l'indépendance du directeur parlementaire du budget en exigeant, au moment de sa nomination, que celui-ci ne fasse qu'un mandat, d'abord, mais surtout qu'il ne retourne pas dans la machine fédérale pour un certain temps après son mandat.

**Annette Ryan:** C'est une excellente question.

**Jean-Denis Garon:** C'est pour ça que je vous la pose.

**Annette Ryan:** C'est visiblement le cas.

Je vous le dis en toute franchise, je n'ai pas considéré la chose avant de me présenter ici aujourd'hui. Je suis une personne qui préfère penser avant de parler.

**Jean-Denis Garon:** Vous avez quand même réfléchi à ce que vous alliez faire par la suite. C'était suffisamment réfléchi pour que vous en parliez dans votre allocution d'ouverture.

**Annette Ryan:** Certainement. Je pensais à certaines circonstances. Prenons l'exemple où, après un certain temps, il y aurait une enquête sur le fédéralisme fiscal. Étant donné mon expertise dans ce domaine, est-ce que je voudrais mettre mes compétences au service du gouvernement? C'est possible. Est-ce que je dis ici, aujourd'hui, que ce ne sera jamais...

**Jean-Denis Garon:** Je comprends. Je vais continuer rapidement, car il me reste 20 secondes.

Vous travaillez pour le ministre Champagne. Vous pourriez être directrice parlementaire du budget dans trois semaines. Seriez-vous à l'aise de critiquer une politique sur laquelle vous avez travaillé le mois dernier?

**Annette Ryan:** Absolument.

**Jean-Denis Garon:** Merci.

**La présidente:** Merci, monsieur Garon.

[Traduction]

Nous allons maintenant passer la parole à Mme Cobena, pour cinq minutes.

**Sandra Cobena (Newmarket—Aurora, PCC):** Merci, madame la présidente.

Madame Ryan, j'ai bien aimé une chose que vous avez dite lors de votre exposé, à savoir que votre intention était de réaliser une analyse que le public sera en mesure de bien comprendre. Cela m'a particulièrement interpellée, car, bien entendu, nous sommes dans

une situation où le gouvernement utilise deux pratiques comptables distinctes.

Nous avons le budget de 2025, qui a été présenté en utilisant un ensemble de définitions complètement nouvelles pour les dépenses de fonctionnement, des définitions qui n'ont été utilisées nulle part ailleurs. L'ancien directeur parlementaire du budget, comme vous le savez certainement, les a qualifiées de « trop larges » et a appelé à la création d'un « organe d'experts indépendant » pour contrôler les chiffres en raison de l'ampleur des dépenses transférées du fonctionnement à l'investissement — environ 94 milliards de dollars.

Nous avons maintenant les budgets principaux des dépenses soumis au Parlement, et ceux-ci utilisent un différent ensemble de définitions. Personne n'a le temps de faire le rapprochement. La seule façon de procéder est de le faire manuellement, et c'est compliqué.

Croyez-vous qu'il est acceptable qu'un pays utilise deux systèmes comptables distincts, celui auquel les Canadiens prêtent attention pour les gros titres et celui destiné au Parlement?

• (1610)

**Annette Ryan:** Je considère la déclaration du gouvernement concernant ses plans visant à équilibrer le budget de fonctionnement — alors qu'il lui serait plus facile de maintenir un déficit budgétaire pendant un certain temps — davantage comme une déclaration politique de sa part. À mon sens, il s'agit d'une déclaration relative à l'orientation qu'il compte donner à la gestion du cadre budgétaire global à l'avenir.

D'après ma lecture du budget et de tout ce que vous venez de décrire, je ne vois pas en quoi cela modifiera la comptabilité du gouvernement fédéral d'une manière ou d'une autre. En particulier, cela ne change rien au fait qu'un dollar emprunté doit être remboursé, et ce, avec intérêts. Dans la mesure où les principes comptables généralement reconnus continueront de s'appliquer, le directeur parlementaire du budget a tout à fait la responsabilité d'aider les parlementaires à établir un certain nombre de cibles budgétaires parlementaires, si vous voulez.

Oui, continuons d'examiner le ratio dette-PIB. Examinons les déficits par rapport au PIB. Analysons la part des recettes consacrée au service de la dette au cours d'une année donnée.

Je pense que le fait de disposer de plusieurs mesures différentes et d'examiner divers scénarios permettra au Parlement d'y voir beaucoup plus clair alors que le gouvernement met en œuvre ses projets de reconstruction des infrastructures, de défense, etc. Ces projets restent-ils abordables dans différentes circonstances, comme celles liées à la guerre, aux taux d'intérêt, à l'inflation et au prix du pétrole dont nous avons entendu parler tout à l'heure? Examinons la question et voyons où cela nous mène. Si cela va dans la mauvaise direction, alors laissez-moi vous aider à imposer ces contraintes au gouvernement.

**Sandra Cobena:** Selon vous, le budget s'apparente davantage à une déclaration politique ou à un document politique. Nous avons un gouvernement qui a fait campagne en s'appuyant sur le slogan « dépenser moins et investir davantage », mais qui, dès que les Canadiens ont détourné le regard, a modifié ces définitions afin de réaffecter 94 milliards de dollars des dépenses vers des investissements.

Alors, seriez-vous d'accord pour dire que cela a été fait uniquement pour des raisons politiques? Cela n'apporte aucun réel avantage au pays, d'autant plus que cela conduit à l'utilisation de deux principes comptables différents.

**Annette Ryan:** Pour être claire, je précise que je n'estime pas que les déclarations politiques soient nécessairement une mauvaise chose. Je ne crois pas que l'affirmation selon laquelle le gouvernement va, d'un point de vue comptable, algébrique ou mathématique, expliquer comment il va réduire ses dépenses de fonctionnement pour dégager des fonds destinés à des dépenses d'immobilisations plus importantes soit cohérente avec le principe consistant à dépenser moins pour investir davantage. L'affirmation clarifie simplement ce qu'ils entendent par là, alors je...

**La présidente:** C'est tout le temps dont nous disposons pour cette intervention.

Je vous remercie, madame Ryan.

Je vous remercie également, madame Cobena.

Nous allons maintenant donner la parole à M. Sawatzky pendant cinq minutes.

**Jake Sawatzky (New Westminster—Burnaby—Maillardville, Lib.):** Merci, madame la présidente.

Madame Ryan, je vous remercie de vous être jointe à nous aujourd'hui.

Je voudrais également prendre un instant pour remercier M. Jacques, le directeur parlementaire du budget par intérim, de son travail.

Pourriez-vous nous en dire un peu plus à propos de votre expérience dans la fonction publique? Comment pensez-vous que votre expérience pangouvernementale vous aidera à remplir votre rôle de directrice parlementaire du budget?

• (1615)

**Annette Ryan:** Je souhaiterais vivement aider le Parlement à exercer des pressions sur le gouvernement afin de garantir que les mesures annoncées dans ses budgets sont financièrement viables et sont effectivement mises en œuvre.

Je dirais que mes 30 années au service de l'État m'ont très bien préparée à cela. J'ai été au service des trois principaux ministères fédéraux: j'ai travaillé à l'élaboration de la politique économique à Industrie Canada, de la politique sociale à EDSC, ainsi que de la politique relative à la sécurité nationale et de la politique bancaire. J'ai rédigé bon nombre des cahiers que les ministres et leurs sous-ministres apportent lorsqu'ils participent aux séances des comités. Je connais les questions qu'ils préfèrent que vous leur posiez, et celles qu'ils préfèrent que vous ne leur posiez pas.

Je souhaite renforcer le rôle du directeur parlementaire du budget afin de vous donner la possibilité de poser un éventail plus vaste de questions au gouvernement, et de vous assurer que les choses avancent dans la bonne direction. C'est ainsi que je pense que mon expérience pourra être mise au service du Parlement.

**Jake Sawatzky:** Merci.

Je passe en revue certains de vos antécédents, et je remarque que vous avez été membre fondatrice du conseil d'administration de l'Alliance pour le bien-être mental de l'Île-du-Prince-Édouard. C'est un domaine qui me semble très important. Pourriez-vous nous en

dire un peu plus sur votre rôle en tant que membre fondatrice du conseil d'administration?

**Annette Ryan:** Bien sûr. Cet antécédent est personnel.

Pendant la pandémie, mon neveu a été tué par un conducteur en état d'ébriété. Afin d'honorer sa mémoire, je suis entrée en contact avec différentes personnalités de la province, et je connaissais également le premier ministre provincial au pouvoir à cette époque. Quand on observe les difficultés qu'affrontent à l'heure actuelle les collectivités — qu'elles soient urbaines, rurales ou autres —, notamment dans le domaine de la santé mentale et de la toxicomanie, on constate à quel point ces collectivités sont mises à rude épreuve.

La raison d'être de ce groupe était de tenter d'apporter un soutien aux personnes, aux familles et aux collectivités avant que leurs problèmes de santé mentale ou de dépendance ne les conduisent à une situation critique. Voilà pourquoi je suis devenue membre de ce groupe.

Avant de m'engager à titre bénévole, j'ai consulté tous nos responsables des valeurs et de l'éthique afin de m'assurer que je ne serais aucunement en situation de conflit d'intérêts.

Nous avons organisé un premier sommet national sur la consommation d'alcool qui, à mon avis, a joué un rôle essentiel pour mettre en évidence de nouveaux enjeux et pour nous aider à déterminer si nous sommes sur la bonne voie dans ce domaine.

**Jake Sawatzky:** Je vous remercie infiniment de nous avoir fait part de votre expérience à cet égard. Votre récit était très émouvant, et je suis ravi d'apprendre que cette initiative a eu un effet bénéfique sur les gens.

Pour en venir à une autre de vos expériences, pourriez-vous nous décrire en quoi consistait votre travail quotidien à titre de sous-ministre adjointe déléguée responsable de la politique financière au ministère des Finances du Canada, et en quoi ce travail pourrait vous apporter une expérience qui vous aiderait à exercer vos fonctions de directrice parlementaire du budget?

**Annette Ryan:** Certainement.

À ce poste, que j'ai occupé pendant environ deux ans et demi, j'ai apporté mon soutien au gouvernement en le conseillant sur diverses questions liées à la politique du secteur financier. Au cours de cette période, j'ai joué un rôle de premier plan dans le domaine de la cybersécurité pour le secteur financier, notamment au cours de certains des premiers incidents cybernétiques graves qui sont survenus chez BMO, Simplii et Desjardins. J'ai également dirigé les travaux sur la politique de lutte contre le blanchiment d'argent, que j'ai ensuite poursuivis au sein du CANAFE dans le cadre de mes fonctions actuelles. J'ai participé à la négociation du chapitre de l'ACEUM consacré à la politique du secteur financier.

Je pense que ma bonne compréhension du secteur financier, notamment de la manière dont la réglementation influe sur sa capacité à octroyer des prêts aux entreprises et aux consommateurs, est également un atout que je mettrais à profit dans mes fonctions de directrice parlementaire du budget.

• (1620)

**La présidente:** Je vous remercie, madame Ryan et monsieur Sawatzky.

Nous allons maintenant donner la parole à M. Kelly pendant cinq minutes.

**Pat Kelly (Calgary Crowfoot, PCC):** On vous a interrogé tout à l'heure sur le rôle que le directeur parlementaire du budget joue dans la communication des postes budgétaires. Votre prédécesseur a utilisé un langage très ferme et percutant — sans être grossier en ce sens — pour analyser et présenter l'état des finances publiques du Canada.

Bon nombre de gens semblent penser que cela a contribué à son absence à cette table et à votre présence ici en tant que candidate de remplacement. Que pensez-vous de la nécessité d'être clair? Parfois, la clarté et l'honnêteté exigent un langage ferme et percutant.

Pourriez-vous nous en dire un peu plus, si possible, à propos de la manière dont votre ministère communique les défis auxquels le Canada fait face en matière de finances?

**Annette Ryan:** Je pense qu'il existe un moyen de faire comprendre la gravité d'une situation à l'aide de l'analyse. Dans les années 1990, alors que le Canada se dirigeait vers ce précipice budgétaire, une dynamique d'escalade a entraîné une forte augmentation des frais liés à la dette. On peut faire le calcul, présenter les chiffres aux parlementaires et brosser le tableau d'une situation budgétaire qui se détériore, en particulier si ce tableau diffère de la façon dont le gouvernement présente la situation budgétaire; cette information sera alors tout à fait claire, et les conséquences de cette situation seront évidentes.

Comme je l'ai dit tout à l'heure, je pense qu'il appartient aux parlementaires d'adopter un langage tranchant. J'ajouterais également que Jason Jacques a dirigé l'adoption d'une politique de communication au sein du Bureau du directeur parlementaire du budget, conformément à la recommandation du rapport de l'OCDE auquel on aime se référer pour souligner l'importance d'employer un langage neutre dans le cadre de cette fonction.

**Pat Kelly:** Vous avez évoqué à plusieurs reprises la situation budgétaire des années 1990. M. Jacques en a également parlé. En septembre, au début de son mandat de directeur parlementaire du budget par intérim, il a déclaré: « À l'heure actuelle, alors qu'on s'attend à ce que le ratio de la dette fédérale par rapport au PIB augmente, nous allons nous retrouver dans la même situation si nous ne changeons pas les choses ». En parlant des années 1990, il a affirmé que nous « allions nous retrouver dans la même situation » si les choses ne changeaient pas.

Êtes-vous d'accord avec M. Jacques pour dire que la situation financière actuelle du pays n'est pas viable et qu'elle nous mènera à la même situation que dans les années 1990 si rien ne change?

**Annette Ryan:** Je crois que M. Jacques a lui-même nuancé ses propos en décembre 2025, lorsqu'il a déclaré que ses termes n'étaient pas appropriés et qu'en réalité, la trajectoire budgétaire était viable. Il aurait pu envisager cette trajectoire de différentes manières et...

**Pat Kelly:** Il ne me reste qu'une minute, mais j'aurais vraiment aimé avoir votre avis à ce sujet.

Ce qu'il voulait dire, c'est que le ratio dette-PIB est en hausse. Pensez-vous qu'une telle augmentation soit viable?

**Annette Ryan:** La hausse du ratio dette-PIB est préoccupante.

Il faut également prendre en considération le niveau de ce ratio dette-PIB pour déterminer s'il est viable ou non. Non seulement M. Jacques lui-même, mais aussi d'autres acteurs tels que le FMI et la Fédération canadienne des contribuables ont affirmé que les trajectoires actuelles de la dette sont viables. J'ai hâte de découvrir les

modèles que le Bureau du directeur parlementaire du budget a utilisés pour lui permettre de conclure à leur non-viabilité, mais je crois que même le directeur parlementaire du budget n'en est pas là à l'heure actuelle.

**Pat Kelly:** M. Jacques a été très clair à ce sujet dans son témoignage.

Si le temps nous le permet, parlons des crédits non utilisés. Vous avez évoqué une politique exécutable. Lorsque des crédits ne sont pas utilisés, cela ne s'inscrit pas dans une politique exécutable. Avez-vous un avis à ce sujet?

• (1625)

**Annette Ryan:** Certainement.

**La présidente:** Vous n'avez pas le temps d'en parler pour l'instant. Quelqu'un d'autre vous interrogera peut-être à ce sujet, et vous aurez alors l'occasion de le faire.

Je vous remercie, monsieur Kelly.

Nous allons maintenant donner la parole à M. Turnbull pendant cinq minutes.

**Ryan Turnbull (Whitby, Lib.):** Merci, madame la présidente.

Je vous remercie, madame Ryan, de vous être jointe à nous aujourd'hui.

Je constate que le processus qui vous a amenée ici aujourd'hui a été très vaste et très sélectif; je tiens donc à vous féliciter d'être présente et d'être parvenue à ce stade. C'est un plaisir de vous accueillir devant notre comité pour que vous nous fassiez part de votre expérience.

Avant de vous donner la parole, je tiens à préciser que je partagerai mon temps de parole avec mon collègue, Steeve Lavoie.

Je tiens à rectifier une affirmation que j'ai entendue à maintes reprises de la part des députés de l'opposition. Il existe un précédent concernant la nomination d'un directeur parlementaire du budget par intérim. Nous remercions Jason Jacques d'avoir assumé cette fonction. Je sais qu'il a passé 16 ans au sein du Bureau du directeur parlementaire du budget, qu'il y a accompli un travail remarquable et qu'il a continué de le faire en tant que directeur parlementaire du budget par intérim.

En 2013, entre mars et septembre, un directeur parlementaire du budget par intérim a été nommé lorsque Kevin Page a démissionné pendant le mandat du premier ministre Harper, et il a occupé ce poste pendant environ six mois. Les directeurs parlementaires du budget par intérim ne sont pas une exception, mais la durée de leur mandat est limitée. Nous remercions donc Jason Jacques d'avoir assumé cette fonction par intérim pendant que le processus de recherche et de sélection du prochain directeur parlementaire du budget permanent était en cours.

Je vais maintenant céder la parole à M. Lavoie afin qu'il pose quelques questions.

[Français]

**Steeve Lavoie (Beauport—Limoilou, Lib.):** Merci beaucoup, cher collègue.

Merci, madame la présidente.

Merci, madame Ryan, d'être avec nous aujourd'hui.

Je veux remercier sur une question qu'a posée tout à l'heure mon collègue M. Leitão au sujet de l'incertitude.

J'ai travaillé dans le milieu des banques pendant 20 ans. J'ai parlé à d'anciens collègues et, présentement, ils s'arrachent les cheveux. Comme vous le savez, ce qui apporte de la prévisibilité pour les banques, c'est la pérennité des entreprises. Je suis aussi membre du Comité permanent du commerce international, et tous les témoins ont dit n'avoir jamais vu autant d'imprévisibilité à l'échelle mondiale.

Vous avez plus de 30 ans d'expérience. Il y a une situation particulière, compte tenu de l'imprévisibilité et de l'incertitude des marchés. Comment allez-vous intégrer ça dans vos analyses? On sait que, dans les 30 dernières années, il n'était peut-être pas aussi nécessaire d'avoir autant de variables. Bien sûr, il y a toujours des variables et il faut les prévoir, mais là on s'entend pour dire qu'il va y en avoir beaucoup plus.

Comment allez-vous intégrer toute cette incertitude dans vos analyses et vos recommandations?

**Annette Ryan:** Je vais commencer par une brève anecdote datant du début de ma carrière, alors que je faisais des prévisions pour les paiements de péréquation. J'avais travaillé très fort pour faire mes prévisions et je les ai données au ministre provincial. Lorsqu'il a parlé à l'Assemblée législative, il a dit que la seule chose qu'il savait de ces chiffres, c'était qu'ils se révéleraient inexacts. Je pense que c'est important de garder en tête que ce genre d'incertitude fait partie de la nature des prévisions.

Je pense qu'il y a beaucoup de bien-fondé dans l'analyse des scénarios budgétaires. Ça permet de délimiter la voie qu'on suit et de voir les conséquences possibles d'un tel cadre budgétaire dans une période donnée. Cette façon de faire nous aide à voir si nos décisions resteront viables.

**Steeve Lavoie:** Pouvez-vous me dire rapidement quelles seront vos cinq priorités après votre arrivée en poste?

On parle souvent des 90 premiers jours suivant l'arrivée d'une personne dans un poste, mais je ne vous demanderai pas les détails de tout ça. Cependant, pouvez-vous dire rapidement, à l'intention de M. et Mme Tout-le-Monde, quelles seront vos cinq priorités après votre arrivée en poste?

**Annette Ryan:** Mes deux priorités sont d'analyser la viabilité du cadre budgétaire et d'examiner la capacité du gouvernement à exécuter ses engagements concernant des programmes et des projets, surtout des projets majeurs qu'il a annoncés dans le dernier budget ou qui feront partie du budget à venir.

**Steeve Lavoie:** Quel est votre échéancier pour ces deux priorités?

**Annette Ryan:** Je pense qu'on peut commencer à examiner ces questions, mais le travail de soutenir le Parlement est un travail continu.

• (1630)

**Steeve Lavoie:** Combien de temps me reste-t-il, madame la présidente?

**La présidente:** Il vous reste 20 secondes.

**Steeve Lavoie:** En 20 secondes, pouvez-vous dire aux citoyens de Beauport—Limoilou, ma circonscription, pourquoi l'indépendance est aussi importante dans votre rôle?

**Annette Ryan:** Il y a 40 employés au Bureau du directeur parlementaire du budget, alors qu'il y a 369 000 fonctionnaires fédéraux, ce qui fait que...

**La présidente:** Merci, madame Ryan. On doit s'arrêter là.

Je donne maintenant la parole à M. Garon pour deux minutes et demie.

**Jean-Denis Garon:** Merci, madame la présidente.

Je vais continuer dans la même veine que mon collègue M. Lavoie, au bénéfice des gens de Mirabel autant que de ceux de Beauport—Limoilou.

Il y a une quarantaine d'employés au Bureau du directeur parlementaire du budget. Les équipes ne changeront pas beaucoup. Quand un nouveau directeur ou une nouvelle directrice parlementaire du budget arrive, il peut y avoir un changement dans la façon de travailler ou de sélectionner les mandats, par exemple. Évidemment, on sait que le Bureau du directeur parlementaire du budget travaille beaucoup avec nous, les députés de l'opposition, étant donné que nous avons moins de ressources que le gouvernement; ça, je pense que vous le savez.

Par rapport à ce que nous avons précédemment quand M. Jacques était en poste, qu'est-ce qui va changer dans notre rapport au Bureau du directeur parlementaire du budget ou dans la sélection des mandats? Qu'est-ce qui va changer, avec vous? À quelles nouveautés devons-nous nous attendre?

**Annette Ryan:** Je veux procéder de manière graduelle. Je veux voir les modèles que le Bureau a bâtis. Je veux voir les priorités qu'il a établies en écoutant les parlementaires. Par conséquent, je pense que vous ne verrez pas de grands changements immédiatement. J'ai envie d'avoir mis, d'ici l'automne, mon empreinte sur le rôle, notamment en ce qui concerne les deux priorités dont je viens de parler avec M. Lavoie.

**Jean-Denis Garon:** Évidemment, M. Jacques continue de travailler au Bureau du directeur parlementaire du budget. Il va travailler avec vous. Comment entrevoyez-vous son rôle? Comment allez-vous travailler avec lui? Avez-vous commencé à réfléchir à ça?

**Annette Ryan:** Je connais M. Jacques depuis plus de 20 ans. Je connais également d'autres hauts fonctionnaires du Bureau du directeur parlementaire du budget depuis 30 ans. Je pense qu'il s'agit de continuer à faire preuve de respect et de la collégialité déjà établis, comme des professionnels de même cadre.

**Jean-Denis Garon:** Cependant, le fait que M. Jacques a occupé cette fonction, même si c'était de façon intérimaire, lui confère-t-il une expertise spéciale ou un rôle spécial?

Je suis curieux de savoir comment ça fonctionne quand on arrive dans ces circonstances. Comment entrevoyez-vous ça?

**Annette Ryan:** J'ai écouté des témoignages de M. Jacques au Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires ainsi qu'à d'autres comités dans lesquels il exprimait ouvertement une volonté de travailler avec le prochain directeur parlementaire du budget, et j'espère que ce sera le cas même s'il s'agit plutôt d'une directrice parlementaire du budget. Je pense qu'il s'agira de suivre la même approche qu'on suit lorsqu'on commence dans n'importe quel rôle et de...

**La présidente:** Merci, madame Ryan. Le temps de parole de M. Garon est maintenant écoulé.

[Traduction]

Nous allons poursuivre en donnant maintenant la parole à M. Hallan pendant cinq minutes.

**Jasraj Hallan:** Madame Ryan, lors de la présentation du rapport sur le budget de 2025, le directeur parlementaire du budget a fait part de ses inquiétudes concernant le fait que le gouvernement avait abandonné ses cibles budgétaires, comme la réduction du ratio dette-PIB. En tant qu'économiste, partagez-vous ces inquiétudes selon lesquelles l'absence de cibles budgétaires accroît les risques financiers?

**Annette Ryan:** Je partage l'inquiétude selon laquelle il est absolument essentiel de continuer d'examiner la viabilité budgétaire, le niveau de la dette et celui du déficit avec vigilance.

Je crois que ce que M. Jacques a fait ressortir, c'est la crainte que les niveaux de cette trajectoire de déficit ne connaissent une hausse marquée par rapport à ce qu'ils étaient auparavant. Je pense que le débat qui a suivi a abouti à une sorte de consensus — même si tout le monde n'était pas d'accord — à propos du fait que cette trajectoire est viable. Je pense qu'il subsiste toutefois une crainte que nous assistions à l'avenir à de nouveaux bonds, à de nouvelles hausses progressives de ces niveaux d'endettement et de déficit...

**Jasraj Hallan:** Avec tout le respect que je vous dois, madame Ryan, ces niveaux grimpent systématiquement sous le gouvernement actuel. Le montant des dépenses... À l'heure actuelle, le gouvernement y ajoute 60 milliards de dollars. En d'autres termes, les dépenses vont encore grimper.

Je le répète, ma question portait sur l'abandon des cibles budgétaires. Cela ne représente-t-il pas un risque financier pour notre pays?

• (1635)

**Annette Ryan:** J'admets que cela représente un risque.

Je reviendrais également sur ce que j'ai dit précédemment. J'ai indiqué que le Bureau du directeur parlementaire du budget avait un rôle clair à jouer dans la responsabilisation du gouvernement: il doit suivre l'évolution de ces hausses des dépenses au fil du temps, continuer de mettre la pression sur le gouvernement, poser des questions telles que « Qu'en est-il de l'évolution du ratio dette-PIB? », et ainsi de suite.

**Jasraj Hallan:** Je comprends cela, car c'est exactement ce qui se passe, comme toujours. L'augmentation du déficit, même après le dépôt du budget, s'élève désormais à environ 60 milliards de dollars.

Le directeur parlementaire du budget a également indiqué que, compte tenu de l'absence de cibles budgétaires que nous constatons actuellement, toute augmentation des dépenses ne laisse que peu ou pas de marge de manœuvre pour faire face aux chocs économiques.

Nous savons tous ce qui se passe dans le monde en ce moment. Partagez-vous ces mêmes préoccupations?

**Annette Ryan:** Je partage l'avis selon lequel il est important de conserver une marge de manœuvre budgétaire pour faire face aux chocs. J'estime que la trajectoire actuelle laisse encore une marge de manœuvre pour y faire face. Je pense également qu'il n'est pas contradictoire de dire qu'il est important de surveiller cette trajectoire afin de garantir que cette marge de manœuvre est préservée.

**Jasraj Hallan:** À l'heure actuelle, le déficit lié au budget s'élève à environ 78 milliards de dollars. Comme nous le savons, ce chiffre

est deux fois plus élevé que celui annoncé par Justin Trudeau lors de sa mise à jour économique de l'époque, et le gouvernement a la réputation d'augmenter ses dépenses chaque année, ce qui signifie que les déficits seront probablement plus élevés que prévu. C'est tout simplement le bilan du gouvernement. À l'époque, le directeur parlementaire du budget prévoyait des déficits d'environ 60 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années, comme je l'ai indiqué. Compte tenu de la situation actuelle, qui s'apparente à une stagnation économique et à une faible productivité, qualifieriez-vous ce déficit de plus de 60 milliards de dollars de financièrement responsable?

**Annette Ryan:** Je crois que ce déficit est viable et que...

**Jasraj Hallan:** Mais est-il financièrement responsable?

**Annette Ryan:** Je crois que...

**Jasraj Hallan:** Je veux dire, on peut tous se permettre de dépenser certaines sommes d'argent. Mais est-ce responsable?

**Annette Ryan:** Cette trajectoire budgétaire pourrait l'être, donc...

**Jasraj Hallan:** Que considérez-vous être des dépenses responsables?

**Annette Ryan:** Les éléments qui permettent de juger qu'il s'agit d'une trajectoire budgétaire responsable sont, notamment, le fait que le Canada conserve actuellement sa cote de crédit AAA. Le ratio de la dette par rapport au produit intérieur brut du Canada, bien qu'il puisse augmenter par rapport à son niveau actuel d'environ 42 %, devrait redescendre à 39 % à moyen terme. On peut également citer l'avis du Fonds monétaire international, qui a récemment évalué la situation du Canada et a déclaré que le pays disposait encore d'une marge de manœuvre budgétaire.

Brièvement, pour diverses raisons, je pense que nous avons encore la marge nécessaire pour faire face à différents chocs. Il serait utile d'évaluer la marge de manœuvre dont nous disposons, et le Bureau du directeur parlementaire du budget est tout à fait en mesure de mener ce type d'analyse de scénarios, et demander par exemple: « À quel stade allons-nous nous retrouver dans une situation plus difficile? »

**La présidente:** Merci, madame Ryan.

Nous allons maintenant donner la parole à M. Leitão.

[Français]

**Carlos Leitão:** Merci, madame la présidente.

Nous nous retrouvons pour une deuxième série de questions. Merci beaucoup, madame Ryan.

En effet, je partage votre opinion en ce qui concerne la viabilité des finances publiques canadiennes à ce moment-ci. Il me semble qu'il faut toujours regarder ces questions dans le contexte actuel. Or, on vit présentement une situation où on est très perturbé par ce qui se passe aux alentours. On ne peut donc pas séparer ces deux éléments.

Là où je veux aller va peut-être vous surprendre un petit peu. Enfin, vous pouvez commenter ça, mais là où je voudrais aller va peut-être vous surprendre un peu.

Le Canada est une fédération, une fédération très décentralisée. J'exagère à peine en disant qu'il y a peut-être cinq personnes au Canada qui comprennent vraiment les mécanismes de transferts fédéraux aux provinces, et vous êtes une de ces cinq personnes. C'est simplement pour vous dire que c'est un système assez complexe que celui des transferts fédéraux, notamment la péréquation.

Selon vous, est-ce que votre rôle consiste non seulement à analyser les budgets et à étudier la viabilité des finances publiques à long terme, mais aussi à fournir de l'information aux parlementaires et à la population sur ce système complexe? Ce système peut sembler difficile à comprendre, mais il est essentiel, en fin de compte, pour le bon fonctionnement de notre fédération. Voyez-vous le rôle que le Bureau du directeur parlementaire du budget peut jouer dans ces discussions qui, j'en ai l'impression, vont se présenter assez rapidement?

• (1640)

**Annette Ryan:** Je suis d'accord avec vous pour dire qu'il y a de la complexité partout, maintenant, et que ça représente un défi pour les parlementaires d'encadrer les débats sur des questions d'importance pour les Canadiens.

La question du fédéralisme fiscal est un de ces éléments qui revêtent ce genre de complexité. Je pense que le rôle de la directrice parlementaire du budget et de son bureau est d'examiner des domaines complexes afin de trouver des points de décision et des points de risque, pour ensuite les présenter aux parlementaires en mettant de côté l'aspect de la complexité.

D'une autre façon, je pense que la complexité du gouvernement empêche l'exécution des programmes et des projets qui ont été discutés auparavant. Je pense que, devant une complexité de cette nature, il est important pour les parlementaires d'être bien placés pour poser de bonnes questions aux ministres et aux fonctionnaires, pour que ceux-ci prennent en considération les éléments complexes et les risques soulevés. Ainsi, il ne s'agit pas juste de points de communication ou de communication des risques, disons-le comme cela.

**Carlos Leitão:** Bien sûr, le Canada a toujours une cote de crédit AAA, et je crois qu'elle est bien méritée. Cela dit, il faut regarder le Canada dans son ensemble. Indirectement, la position financière des différentes provinces a aussi un impact sur la stabilité financière du pays dans son ensemble. C'est pour ça que le système de transferts est si important.

En tant que parlementaires, nous devons aussi être capables de comprendre les différents champs de compétence. Pour certaines choses, ce sont les provinces qui ont la responsabilité de les exécuter, alors que, pour d'autres choses, c'est seulement le fédéral. C'est compliqué, le Canada, mais ça fonctionne, et je pense que ça fonctionne quand même bien. Cependant, il faut toujours être conscient des risques qui existent, et surtout de la nécessité de se parler entre différents gouvernements.

J'ai l'impression que, étant donné votre expérience dans la fonction publique fédérale et provinciale, vous comprenez très bien ces questions. Je pense que ça amènerait un regard nouveau à cet organisme qu'est le Bureau du directeur parlementaire...

**La présidente:** Merci, monsieur Leitão. Votre temps de parole est écoulé.

Je vais maintenant céder la parole à M. Lefebvre pour cinq minutes.

**Eric Lefebvre:** Merci, madame la présidente.

Madame Ryan, tantôt, en répondant aux questions de mes collègues anglophones, vous avez mentionné un déficit de 78 milliards de dollars. Croyez-vous qu'un déficit de 78 milliards de dollars est responsable?

**Annette Ryan:** Je dis oui.

**Eric Lefebvre:** Excusez-moi, je n'ai pas bien entendu votre réponse.

**Annette Ryan:** Je vais dire que je ne vois pas de différence entre « raisonnable » et « soutenable ».

**Eric Lefebvre:** Donc, vous ne voyez pas de différence entre « raisonnable » et « soutenable ». Pour vous, c'est la même chose.

**Annette Ryan:** Je pense que la question de la viabilité laisse aux parlementaires l'occasion de discuter afin de déterminer quel est le bon niveau d'imposition en fonction des dépenses. Je pense que c'est une question raisonnable pour des parlementaires. Comme je le disais tantôt, la viabilité n'est pas une question partisane. Dans la mesure où on reste dans la voie de la viabilité, il y a lieu d'avoir des débats raisonnables entre parlementaires.

• (1645)

**Eric Lefebvre:** Que pensez-vous de l'équilibre budgétaire?

**Annette Ryan:** Dans quel sens posez-vous cette question?

**Eric Lefebvre:** Je veux dire qu'un gouvernement doit présenter un budget équilibré.

**Annette Ryan:** Je pense qu'un gouvernement a une certaine latitude lorsqu'il s'agit de présenter ses finances et de dire aux parlementaires et aux Canadiens quelles sont ses orientations et ce qu'il compte faire de leur argent.

Le gouvernement actuel a indiqué la direction dans laquelle il va: selon ses propres mots, il s'agit de « dépenser moins pour investir davantage ». Je pense qu'il y a une marge pour le faire pendant une certaine période. Cela a été établi par un certain nombre de voix, y inclus M. Jacques. Dans cette mesure, je pense que c'est une question raisonnable pour des parlementaires...

**Eric Lefebvre:** Madame Ryan, je vais vous arrêter là.

Je vais citer un ancien ministre des Finances du Québec pour qui j'ai énormément de respect — je m'excuse, monsieur Leitão. Il mentionnait que l'équilibre budgétaire n'était pas une obligation, mais une obsession.

J'aimerais que vous me disiez ce que vous pensez de cette citation, c'est-à-dire qu'avoir un équilibre budgétaire doit être une obligation, une obsession. Êtes-vous d'accord sur ça?

**Annette Ryan:** Non, je ne pense pas que ça devrait être une obsession.

**Eric Lefebvre:** Le fait est qu'on passe de 700 milliards de dollars du déficit, il y a 10 ans, à 1 350 milliards de dollars de déficit, qu'on prend la carte de crédit de nos enfants, de nos petits-enfants et de nos arrière-petits-enfants, et vous êtes à l'aise devant ça.

**Annette Ryan:** Comme je l'ai dit auparavant, la question de viabilité comprend différentes mesures. Je pense qu'il est avantageux de laisser des dettes et des déficits moins élevés aux générations futures. La position du gouvernement est d'investir pour améliorer l'économie, les emplois et les revenus des citoyens. Avec tout le respect que je vous dois, je crois que c'est à vous de déterminer si vous estimez que c'est la bonne voie à suivre ou pas.

**Eric Lefebvre:** Je vais poser ma question de nouveau, parce que je me suis trompé dans sa formulation. D'un montant de 700 milliards de dollars, il y a 10 ans, la dette est passée à 1 350 milliards de dollars, et vous êtes à l'aise devant ça.

**Annette Ryan:** Dans la mesure où le cadre budgétaire actuel présente un ratio dette-revenu de 11 cents pour un dollar qui va s'accroître à 13 cents pour un dollar, je pense que ça reste quelque chose qu'on peut soutenir.

**Eric Lefebvre:** Qu'en est-il du fait qu'on augmente la charge de la dette en continuant de faire grossir la taille de l'État comme on le fait? Êtes-vous d'accord sur ça aussi?

**Annette Ryan:** C'est différent de ce que vous m'avez demandé. Si on continue d'augmenter le plan comme M. Kelly l'a décrit, je pense que c'est une chose différente. C'est important d'avoir un regard sur cela pour que ça n'arrive pas.

**La présidente:** Merci, madame Ryan.

Merci, monsieur Lefebvre.

[Traduction]

Tous les partis semblent être d'accord pour accorder un tour supplémentaire aux libéraux et un autre au Bloc; je cède donc la parole à M. MacDonald pour cinq minutes. Allez-y.

**Kent MacDonald:** Merci, madame la présidente.

Madame Ryan, vous étiez sur le point de répondre à une question il y a déjà quelques minutes. Nous parlions de la compréhension qu'a le Parlement des questions budgétaires et du contexte économique dans lequel nous nous trouvons actuellement. J'ai évoqué la guerre en Iran, le prix du pétrole et les guerres commerciales avec les États-Unis.

Selon vous, quel rôle le Bureau du directeur parlementaire du budget jouera-t-il pour suggérer aux parlementaires les changements politiques que nous devons probablement mettre en œuvre plus rapidement que jamais? Avez-vous des conseils à formuler à ce sujet?

• (1650)

**Annette Ryan:** De nombreuses questions relèveront véritablement de la compétence des parlementaires. Certaines de celles-ci pourront s'appuyer sur une analyse économique ou budgétaire, et d'autres non.

Si l'on prend le cas de la guerre en Iran, revenons aux débuts du Bureau parlementaire du budget en 2008, époque où l'une des questions d'actualité était de savoir si le gouvernement devait s'impliquer dans le conflit en Afghanistan. À l'époque, le gouvernement estimait que le coût de cette opération serait de l'ordre de 8 à 9 milliards de dollars, et le directeur parlementaire du budget de l'époque, Kevin Page, avait déclaré qu'il appartenait au Parlement de décider si nous devions mobiliser nos forces armées dans le cadre de ce conflit. Il a déclaré, avec tout le respect qu'il se doit, que selon notre analyse, le coût s'élèverait plutôt à environ 19 ou 20 milliards de dollars.

C'est un bon exemple du genre de question pour laquelle il n'appartient pas au Bureau du directeur parlementaire du budget de se prononcer sur les éléments qui entrent en jeu dans une telle décision, à savoir les enjeux diplomatiques ou militaires. Toutefois, s'il existe des questions importantes pour lesquelles il convient de s'assurer de l'exactitude des estimations du gouvernement, de déterminer s'il pourrait y avoir des conséquences imprévues ou s'il existe

des risques que le gouvernement n'a pas anticipés ou sur lesquels il n'a pas fait preuve de transparence, le Bureau du directeur parlementaire du budget peut effectivement apporter son soutien aux parlementaires pour répondre à ce type de questions qui ne manqueront pas de se poser dans le contexte mondial très incertain et instable auquel le Canada est confronté.

**Kent MacDonald:** J'ai une autre série de questions. Je suis intrigué par le fait que les directeurs parlementaires du budget soient devenus des personnages connus de ces deux dernières décennies. Ce n'était probablement pas le cas ni l'intention au départ. Le rôle du directeur parlementaire du budget est de faire preuve d'impartialité et d'analyser les décisions du gouvernement afin d'aider l'ensemble des Canadiens et les parlementaires à comprendre notre situation budgétaire.

Souhaitez-vous faire un commentaire à ce sujet? Est-ce que tout le monde saura qui est Mme Ryan dans sept ans? Je pense que nous ne devrions pas savoir qui est Mme Ryan. Nous devrions savoir quelle est son analyse. Nous devrions pouvoir comprendre cette analyse, et c'est là ce qui devrait nous rester en tête. J'aimerais simplement avoir votre avis à ce sujet.

**Annette Ryan:** La Loi sur le Parlement du Canada stipule clairement que le rôle du directeur parlementaire du budget est « d'améliorer la qualité des débats parlementaires », par exemple en fournissant des prévisions macroéconomiques ou budgétaires. Je considère que le directeur parlementaire du budget a pour rôle d'apporter son soutien aux parlementaires. Il ne doit pas diriger le débat, mais plutôt l'appuyer.

Mon rôle sera d'expliquer les analyses, de poser les questions qui fâchent. Je m'attellerai aux tâches les plus délicates pour appuyer ces débats. Je ne sais pas vraiment quelle place je devrais occuper dans l'esprit des gens. Je suis prête à intervenir pour donner des explications si nécessaire, mais je préfère aussi laisser mon travail parler de lui-même. Voilà comment je répondrais à votre question.

**Kent MacDonald:** Un Canadien moyen comprendra-t-il votre analyse?

**Annette Ryan:** C'est l'objectif que je me suis fixé tout au long de ma carrière.

**La présidente:** Merci, monsieur MacDonald.

[Français]

Pour conclure, monsieur Garon, vous avez la parole pour deux minutes et demie.

**Jean-Denis Garon:** Merci, madame la présidente.

Madame Ryan, M. Leitão vous a présentée comme l'une des cinq personnes qui connaissent le mieux le système de transferts. Je n'ai même pas de doute là-dessus. Je pense que vous avez cette expertise, ce qui veut dire que vous avez également une certaine connaissance des finances publiques des provinces et de leur situation fiscale.

Est-ce que vous jugeriez que, aujourd'hui, la trajectoire fiscale du Québec est viable?

**Annette Ryan:** Je n'ai pas regardé le cadre fiscal du Québec récemment.

**Jean-Denis Garon:** Vous ne faites donc pas partie des cinq personnes qui connaissent le mieux le Québec...

• (1655)

**Annette Ryan:** Je vais regarder ça.

**Jean-Denis Garon:** C'est bien, c'est noté.

Depuis quelques années, le gouvernement utilise de plus en plus le pouvoir fédéral de dépenser et s'ingère dans des champs de compétence dans lesquels, en vertu de l'article 92 de la Constitution, il n'a pas le pouvoir de légiférer.

Qu'est-ce que vous pensez de l'usage du pouvoir fédéral de dépenser? Vous avez abordé, tout à l'heure, le sujet du fédéralisme fiscal. Quelles sont vos pensées là-dessus? Est-ce que vous pensez que c'est souhaitable comme pouvoir? Est-ce que ça devrait être encadré, selon vous?

**Annette Ryan:** Je vois cette question comme étant un peu pareille à ce qui a été discuté plus tôt avec M. MacDonald, pour ce qui est de savoir quelle partie d'une discussion sur l'entrée dans une guerre relève d'une question économique ou budgétaire plutôt que parlementaire.

**Jean-Denis Garon:** D'accord.

Revenons à vos propos sur l'Afghanistan. Le gouvernement fédéral peut décider d'utiliser de façon débridée le pouvoir fédéral de dépenser et s'ingérer dans les compétences des provinces, même s'il ne peut pas légiférer. Pour votre part, vous concevez votre rôle comme étant celui d'une observatrice. Si on vous demande combien ça coûte, si on vous demande d'évaluer les coûts, vous allez le faire, mais vous n'émettrez jamais de jugement sur ce pouvoir ou sur les compétences du fédéral en soi.

Ai-je bien compris la façon dont vous concevez la nature de votre mandat?

**Annette Ryan:** Je pense que ça demande d'avoir des discussions avec vous et avec vos homologues pour préciser les questions sur lesquelles le Bureau du directeur parlementaire du budget pourrait vous éclairer. Je pense que c'est clair, la question des compétences et...

**Jean-Denis Garon:** Par exemple, est-ce que vous seriez ouverte à émettre des réserves sur le fait qu'un gouvernement puisse parfois agir hors de ses propres compétences? Pourriez-vous émettre des réserves là-dessus? Est-ce comme ça que vous concevez votre mandat? C'est cohérent avec ce que dit la loi qui précise votre mandat, ou votre futur mandat si vous devenez directrice parlementaire du budget.

**La présidente:** Donnez une très brève réponse, s'il vous plaît, car il reste 10 secondes.

**Annette Ryan:** Je suis à l'aise de travailler avec vous pour préciser quelles analyses vous souhaitez avoir.

**La présidente:** Merci beaucoup.

[Traduction]

Je crois comprendre que nous sommes d'accord pour mettre fin à notre conversation avec Mme Ryan. J'aimerais juste en avoir la

confirmation. À moins qu'il n'y ait d'objections, nous allons clore la séance de questions à ce stade.

D'accord. Merci.

Au nom du Comité, madame Ryan, je tiens à vous remercier vivement de nous avoir consacré votre temps aujourd'hui et d'avoir répondu à toutes ces questions.

Avant de clore la séance, cependant, on vous a distribué trois budgets. Le premier concerne l'étude sur l'endettement des ménages au Canada. Le deuxième concerne l'étude sur les investissements du Régime de pensions du Canada. Le troisième concerne la réunion d'aujourd'hui.

À moins qu'il n'y ait des objections, puis-je...?

Il y a une objection.

[Français]

Monsieur Garon, vous avez la parole.

**Jean-Denis Garon:** Comme il nous reste encore cinq minutes et que les conservateurs aiment travailler, je me suis dit que j'allais poser une question.

Je suis curieux d'une chose. Évidemment, nous appuyons les budgets et c'est correct, mais je suis curieux de savoir si, de façon générale, ces budgets sont dépensés et si on peut avoir des mises à jour des montants réellement dépensés. Je voyais que, pour une étude, il y avait un montant de 36 000 \$. Je voudrais juste savoir s'il y a une forme de suivi là-dessus et comment c'est établi.

Je le demande par pure curiosité, en fait.

**La présidente:** Oui, absolument, on pourrait vous donner cette information.

Selon ce que je comprends, on demande peut-être des montants plus élevés pour ces budgets, pour s'assurer d'avoir de la latitude au besoin, mais on n'utilise pas l'entièreté des montants.

Absolument, on peut transmettre cette information aux membres du Comité.

**Jean-Denis Garon:** Merci.

**La présidente:** De rien.

Est-ce que nous sommes tous d'accord pour adopter les budgets proposés?

**Des députés:** D'accord.

**La présidente:** Excellent, merci.

S'il n'y a pas d'objection, nous allons conclure la réunion d'aujourd'hui.

Je vous remercie.







Publié en conformité de l'autorité  
du Président de la Chambre des communes

---

### PERMISSION DU PRÉSIDENT

---

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

---

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :  
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of  
the House of Commons

---

### SPEAKER'S PERMISSION

---

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

---

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>